



A en croire le nombre de votes déjà exprimés, le débat sur la tour de Beaulieu a intéressé les Lausannois. PHILIPPE MAEDER

«Les Lausannois avaient envie de voter sur Taoua»

Dernière ligne droite avant la votation sur la tour de Beaulieu

Alain Détraz

Dans moins de dix jours, on saura si les Lausannois acceptent la tour de 27 étages prévue sur le site de Beaulieu. C'est l'heure où les militants tirent leurs dernières cartouches. C'est aussi le moment où l'on commence à faire ses calculs. Et, dans cet exercice, un coup de sonde au Greffe communal montre que le référendum combattant le projet Taoua a suscité l'intérêt des Lausannois. Ils sont déjà nombreux à avoir voté.

Hier, la Ville indiquait avoir reçu 18 077 enveloppes de vote, soit une participation de 21,27%. «On en reçoit environ 1500 par jour», dit Sylvain Jaquenoud, secrétaire municipal. Pour le syndic Daniel Brélaz, ces chiffres enregistrés sont un bon signal. «Les Lausannois avaient envie de voter sur Taoua, constate-t-il. Si le 13 avril avait été une date de scrutin fédéral, on aurait pu s'attendre à une participation supérieure à 40%.» Sans trop s'avancer, il compte sur une «fourchette entre 25 000 et 32 000 suffrages».

Les derniers scrutins communaux avaient attiré une proportion comparable de suffrages. L'impôt sur le divertissement (2010), Métamorphose (2009) et le local d'injection (2007) avaient vu leur participation osciller entre 31,8% et 38,2%. Or, ils se sont déroulés aux mêmes dates que des scrutins fédéraux. Pour ce 13 avril, aucun autre objet n'est venu troubler le débat, selon le souhait de la Municipalité.

«Tout compte fait, c'est une bonne chose», dit Laurent Rebeaud, du comité référendaire «Non à Taoua». Il constate que le débat est encore intense: «Plus la participation sera élevée, mieux ce sera, quel que soit le résultat.»

Dans le camp adverse, on s'en réjouit d'autant plus: «On craignait que seuls les opposants ne se mobilisent, confie Pierre-Antoine Hildbrand. Plus le taux s'élève, plus les chances se répartissent.»

Sondage confidentiel

D'autres ont choisi de ne pas attendre. Selon nos informations, les investisseurs de Taoua ont commandé un sondage téléphonique au début de l'année. Il ne nous a pas été confirmé, mais pas démenti non plus. Son résultat marquerait une augmentation des indécis par rapport à un sondage rendu public en 2011, qui présentait un score de 56% pour et de 18% contre Taoua.

Face à un recul du oui, sans augmentation significative du non, les militants retroussent leurs manches pour convaincre. Le comité référendaire vient de bénéficier de l'apport de l'architecte et urbaniste Urs Zuppinger. Ses photos, prises avec les ballons-gabarits, montrent que la tour sera visible loin à la ronde. Son mentor, Léopold Veuve - fondateur du bureau Urbaplan - vient en appui, en se demandant «quel est ce pavé dans la ville». Dans le camp des partisans, un nouveau site internet a fait son apparition (jemebougepourlausanne.ch), et la maquette itinérante de la tour sera dans les quartiers jusqu'à la veille du scrutin.

Le rendement variable de Taoua

Combien va rapporter la tour de Beaulieu à Lausanne? La réponse est encore incertaine. Le modèle économique dessiné pour cette construction est une première, avec un rendement variable. La Municipalité estime qu'il pourrait être élevé. Une incertitude que le comité référendaire dénonce. Pour les opposants, les finances publiques vont en souffrir. La rente à taux variable consiste à céder le terrain à l'investisseur

contre un droit de superficie de 99 ans, qui dépendra de la marche des affaires. Ainsi, Losinger Marazzi SA paiera sa rente en fonction des revenus locatifs de l'hôtel, des commerces et de la vente des appartements. La rente sera réévaluée plusieurs fois, avant de se stabiliser après vingt ans. Pour le comité référendaire, «cette rente n'assure à la Commune qu'un rendement de 32 millions

en 99 ans alors que des tarifs usuels lui garantiraient environ 75 millions». En réponse, le municipal Grégoire Junod rappelle que si le minimum garanti se situe au-dessous des rendements habituels, il pourrait bien être supérieur. «On n'en est qu'au stade du plan d'affectation et, en cas de oui le 13 avril, ce sera au Conseil communal, en 2015 ou 2016, de juger de ce droit de superficie», rappelle-t-il.